



Traité Mé'ila

Michna 1 - Chapitre 4

קִדְשֵׁי הַמִּזְבֵּחַ,
מִצְטָרְפִין זֶה עִם זֶה לְמַעֲלָה,
וְלַחֲיִב עֲלֵיהֶן מִשּׁוּם פְּגוּל נֹתֵר וְטָמֵא.
קִדְשֵׁי בִדּוּק הַבַּיִת,
מִצְטָרְפִין זֶה עִם זֶה.
קִדְשֵׁי הַמִּזְבֵּחַ וְקִדְשֵׁי בִדּוּק הַבַּיִת,
מִצְטָרְפִין זֶה עִם זֶה לְמַעֲלָה:

[Tous les objets] consacrés [pour être sacrifiés sur l']autel [constituent ensemble la mesure relative à la responsabilité] pour abus [me'ila] [de biens consacrés, qui en tire un bénéfice équivalent à une perouta]. Et ils constituent [ensemble un volume de la taille d'une olive, qui est la mesure qui rend] responsable en raison de [la violation des interdictions de] piggoul, ou de notar, ou [de la consommation de l'objet alors qu'il] est rituellement impur. [Tous les objets] consacrés [pour] l'entretien du Temple constituent ensemble [la mesure relative à la responsabilité pour abus]. Les[objets] consacrés[pour être sacrifiés sur l']autel et [les objets] consacrés [pour] l'entretien du Temple constituent ensemble [la mesure relative à la responsabilité] pour abus [me'ila].



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions